

DÉLIBÉRATION**COMMUNE DE VALLONS-DE-L'ERDRE
(LOIRE ATLANTIQUE)****SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DÉCEMBRE 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le douze décembre à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de VALLONS-DE-L'ERDRE, dûment convoqué le six décembre deux mille vingt-trois, s'est réuni salle du conseil municipal à VALLONS-DE-L'ERDRE, sous la présidence de Monsieur Jean-Yves PLOTEAU, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33

PRÉSENTS : Monsieur le Maire, Madame Sophie GILLOT, Monsieur Luc LÉPICIER, Madame Gaëlle TERRIEN, Monsieur Franck COUTY, Madame Léa GUILLET, Monsieur Hubert PLOTEAU, Madame Magali PETITRENAUD, Monsieur Mickael VALLÉE, Madame Valérie VÉRON, Monsieur Olivier BÉZIE, Monsieur Frédéric DUBOIS, Madame Christelle ESNAULT, Madame Sonia ESNAULT, Monsieur David ÉVAIN, Madame Jennifer GODIN, Monsieur Frank GUILLAUMEUX, Monsieur Nicolas LEDUC, Monsieur Thierry MARQUIS, Madame Maud MERING, Madame Laëtitia NYS, Monsieur Jean-Charles OLIVE, Madame Dominique RIOU, Monsieur Stéphane TRÉBOUVIL et Monsieur Thierry VANDAELE

EXCUSÉS : Madame Gaëlle BOURGEOIS *ayant donné pouvoir à Madame Christelle ESNAULT*, Monsieur Olivier CADIOT, Madame Catherine HAMON et Madame Marie-Danielle RICHARD

ABSENTS : Madame Sabine ANGIGNARD, Monsieur Sébastien FOULONNEAU, Madame Louise MOREAU et Madame Marine VIAUD

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Léa GUILLET

Nombre de conseillers	
En exercice.....	33
Présents.....	25
Votants	26

DCM n°257/2023 - 3.5.9

Dénomination des salles polyvalentes de Bonnoeuvre, de Saint-Sulpice-des-Landes et de la salle omnisports de Saint-Mars-la-Jaille

Rapporteur : Madame TERRIEN

La dénomination des salles communales relève de la compétence du conseil municipal qui, dans le cadre de ses attributions prévues par l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales, « règle par ses délibérations les affaires de la commune ».

Suite aux diverses propositions reçues des administrés, les élus de la commission communale vie locale, réunis le 06 décembre 2023, ont proposé de retenir les noms suivants pour les salles polyvalentes de Bonnoeuvre et Saint-Sulpice-des-Landes et la salle omnisports communale de Saint-Mars-la-Jaille :

- salle Banno-Briga, salle de la Corne du Cerf ou salle de la Forêt pour la salle polyvalente de Bonnoeuvre,
- salle de la Barre David ou salle des Landes pour la salle polyvalente de Saint-Sulpice-des-Landes,
- gymnase Sporti'Vallons ou gymnase de la flamme pour la salle omnisports communale de Saint-Mars-la-Jaille.

Sur avis des membres de la commission communale vie locale réunis le 06 décembre 2023,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité des membres présents et représenté :

- **DÉNOMME** la salle polyvalente de Bonnoeuvre salle de la Forêt, la salle polyvalente de Saint-Sulpice-des-Landes salle des Landes et la salle omnisports communale de Saint-Mars-la-Jaille gymnase Sporti Vallons ;
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire ou son représentant pour prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

Délibération publiée le 14 décembre 2023

Le Maire,
Jean-Yves PLOTEAU

La secrétaire de séance,
Léa GUILLET



Envoyé en préfecture le 14/12/2023
Reçu en préfecture le 14/12/2023
ID : 044-200078079-20231212-DCM_257_2023-DE